

22  
JUN  
2026

AVIS

# Budget supplémentaire 2026 de la Région Ile-de-France



**AVIS N°  
2026-08**

# **Budget supplémentaire 2026 de la Région Ile-de-France**

## Avis n° 2026-08

présenté au nom de la Commission Finances,  
Budget, Fonds européens et Affaires  
internationales, présenté par Claire Dadou-  
Willmann, rapporteure permanente Jacques  
Borensztejn, président

**22 juin 2026**

La présidente  
Valérie MULLER



Cet avis a été adopté :  
Suffrages exprimés : 153  
Pour : 151  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne prend pas part au vote : 2

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La révision constitutionnelle adoptée le 17 mars 2003 et portant sur l'organisation décentralisée de la République ;
- La loi organique du 29 juillet 2004, prise en application de l'article 72-2 de la Constitution, relative à l'autonomie financière des collectivités locales ;
- La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales ;
- La délibération CR n° 33-10 du 17 juin 2010, relative au règlement budgétaire et financier de la Région Île- de-France ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;
- La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- Le rapport CR n°2022-046 de la Présidente de la Région sur le projet de contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 ;
- Le rapport CR n°2025-020 de la Présidente de la Région sur le projet de compte financier unique 2024 de la Région Ile-de-France ;
- Le rapport CR n°2025-040 de la Présidente de la Région sur le projet d'orientations budgétaires de la Région Ile-de-France pour 2026 ;
- L'Avis n°2025-09 sur le projet d'orientations budgétaires de la Région pour 2026, présenté par Mme Claire DADOU-WILLMANN et adopté par le Ceser le 17 novembre 2025 ;
- Le rapport CR n°2025-058 de la Présidente de la Région sur le projet de budget primitif de la Région Île-de-France pour 2026 ;
- L'Avis n°2025-14 sur le projet de budget primitif de la Région pour 2026, présenté par Mme Claire DADOU- WILLMANN et adopté en séance plénière le 12 décembre 2025 ;
- Le rapport CR n°2026-037 de la Présidente de la Région sur le projet de budget supplémentaire de la Région Ile-de-France pour 2026 ;
- La lettre de saisine de Madame la Présidente de la Région Île-de-France en date du 7 avril 2026, en vue d'un Avis du Ceser sur le projet de budget supplémentaire de la Région pour 2026.

# Considérant

---

## A. Sur l'affectation du résultat 2025

Que l'instruction budgétaire et comptable M57 précise que le résultat cumulé excédentaire constaté à la clôture de l'exercice dans le compte financier unique doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en section d'investissement ;

Que le résultat de fonctionnement constaté au CFU 2025 s'élève à 445 236 741,34 € ;

Qu'il est proposé d'affecter à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement la somme de 385 846 499,10 € ;

Que le solde de 59 390 242,24 € est inscrit en excédent de fonctionnement reporté

## B. Sur la diminution de l'enveloppe d'emprunt initialement prévue : - 54, 606 M€

Le montant de l'emprunt inscrit au BP 2026 (1 331 546 340,00 €) est donc diminué de 54 605 992,00 € pour représenter, au total, une enveloppe de 1 276 940 348,00 €.

## C. Nouvelles actions prévues au Budget supplémentaire 2026

### Enveloppes budgétaires proposées

#### Investissement

Autorisations de programme : + 49,7 M€

Crédits de paiement : + 8,3 M€

#### Fonctionnement

Autorisations d'engagement : + 43,6 M€

Crédits de paiement : + 3,7 M€

## Détail des projets

- **Politique territoriale à destination du bloc communal** : + 39, 6 M€ (AP) ; + 1, 76 M€ (CPI) et + 0,1 M€ (AE)
  - Deux nouveaux dispositifs : contrat énergie (transition énergétique des territoires) et contrat vert et bleu (transition écologique des territoires) : + 20 M€ (AP) ;
  - Contrats d'aménagement rural : + 19 M€ (AP)
  - CPIER : + 0,6 M€ (AP) au titre du volet Aménagement ; + 0,1 M€ (AE) au titre du volet Transports ;
- **Santé des femmes** : + 4 M€ (AP) pour la rénovation et l'aménagement du bâtiment de l'Institut Tarnier en vue de l'hébergement de deux entités :
  - L'Institut interdisciplinaire pour la santé des femmes (IWISH)
  - Département universitaire de maïeutique
- **Transformation numérique des lycées et du siège** : + 8 M€ (AP)
  - Achat de PC destinés aux professeurs des lycées : + 4 M€ (AP)
  - Accélération du déploiement du Très haut débit (THD) dans les lycées des Yvelines et des Hauts-de-Seine : + 2 M€ (AP)
  - Equipements informatiques et développements de logiciels : + 0,5 M€ (AP) pour l'équipement des agents des lycées en tablettes ; + 1,5 M€ (AP) pour les développements logiciels notamment IDF Haute résolution
- **Dépenses numériques du siège (services managés et hausse des prix des logiciels)** : + 1,25 M€ (AE)
- **Formation des Franciliens**
  - Rémunérations des stagiaires en formation sanitaire et sociale : + 5 M€ (AE)
  - Financement des places dites Ségur en IFSI : + 4 M€ (AE)
  - Investissement dans le bâti des IFSI : + 8 M€ (AP)
  - Ecole régionale du numérique : + 0,3 M€ (AE)
  - DIM OnHealth : + 0, 92 M€ (AP)
  - Financement des centres de formation des apprentis : - 8,7 M€ (AE et CPF)
  - Travaux et construction des centres de formation des apprentis : - 13,6 M€ (AP) et - 5,5 M€ (CPI)
- **Bouclier de sécurité** : + 6,24 M€ (CPI)

- **Développement économique et attractivité**
  - Paris-Saclay : + 8,3 M€ (AP) et + 5 M€ (CPI)
  - Prêt d'honneur complémentaire en faveur de Wilco, accélérateur d'innovation contribuant au développement des startups franciliennes : + 1,6 M€ (AP)
  - Pôles de compétitivité : + 0,76 M€ (AE)
  - Dispositifs PM'UP : + 1,9 M€ (AP)
  - Prolongation du dispositif Meet'Up : + 0,75 M€ (AE)
  - SEM Ile-de-France Investissement et Territoires : + 6,6 M€ (AP et CPI)
  - Cotisation Région au GIP Roissy : + 0,22 M€ (AE)
- **Actions internationales et européennes : + 1,1 M€ (AE)**
  - Coopération décentralisée : + 0,6 M€
  - Dispositifs intervention d'urgence : + 0,5 M€
- **Fonds européens : ajustements**
  - Fonds social européen (FSE) : accélération de la programmation 2021-2027 : + 29,3 M€ (AE)
  - Fonds européen de développement régional (FEDER) : bascule en fonctionnement de crédits relevant initialement de l'investissement : + 4,4 M€ (CPF)
  - FEDER : bascule en fonctionnement de crédits relevant initialement de l'investissement : - 15,6 M€ (AP) et - 13,8 M€ (CPI)
- **Base de loisirs de Vaires-Torcy**
  - Financement du marché transitoire : + 2,78 M€ (AE) et + 0,78 M€ (CPF)
  - Exécution du protocole entre le titulaire de la délégation de service public et la Région pour la fin anticipée de la DSP : + 6,41 M€ (AE et CPF)

#### **D. Sur les équilibres du Budget global 2026 (BP + BS)**

- Que le total du Budget 2026 (BP + BS) s'équilibre à 4 097,948 M€ en investissement ;
- Que le total du Budget 2026 (BP + BS) s'équilibre à 5 892,782 M€ en fonctionnement.

# Émet l'avis suivant

## **Article 1 : Contenir l'endettement de la collectivité régionale**

Dans un cadre budgétaire très contraint, la réduction de 54,606 M€ de l'enveloppe d'emprunt prévue au BP 2026 (1, 33 Md€) marque la volonté de maîtriser un endettement qui s'est accru lors des derniers exercices budgétaires.

### **Recommandation :**

Le Ceser salue cette volonté du Conseil régional de contenir l'endettement de la collectivité et recommande de poursuivre cet effort dans le contexte de diminution des recettes, de hausse des taux d'intérêts et du coût de la dette.

## **Article 2 : une cohérence entre la stratégie budgétaire et les recommandations du Ceser quant à la préservation de la ruralité**

Le Ceser constate l'intégration des enjeux de développement territorial au BS 2026 par l'intermédiaire des Contrats d'aménagement régional (dont 19 M€ ont été ajoutés au budget).

## **Article 3 : un effort pour l'aménagement du territoire au cours d'une année de transition de la politique régionale de contractualisation**

Au cours de cette année de transition marquée par les élections municipales et la refonte de la politique régionale de contractualisation avec les communes, le Ceser prend note d'un effort de la collectivité pour abonder au budget supplémentaire les crédits des contrats d'aménagement régionaux.

La suspension du guichet régional au cours du premier semestre 2026 et sa réouverture au 1<sup>er</sup> juillet font de cette année une année de transition ; le Ceser restera attentif aux montants annuels consacrés effectivement au soutien des projets communaux d'équipements publics et de cohésion territoriale.

### **Recommandation :**

Compte-tenu du caractère transitoire de l'année 2026, le Ceser souhaite que le Conseil régional prenne l'année 2025 comme année de référence pour l'élaboration du budget 2027, plutôt que l'année 2026.

## **Article 4 : concrétiser "La Région des 20 minutes" :**

Le Ceser est en accord avec l'ambition affichée de la « Région des 20 minutes ».

### **Recommandation :**

Il souhaite que celle-ci se traduise concrètement pour les lycéens franciliens, en veillant à ce que les temps de transport ne constituent pas un obstacle à l'accès aux établissements et aux formations de leur choix.

## Article 5 : une politique de soutien à l'apprentissage à revoir

Le Ceser prend acte de la baisse par l'Etat de 88 % des financements du fonds de soutien à l'apprentissage par rapport aux recettes prévues au BP 2026. Il regrette que cette décision ait été arrêtée sans concertation préalable avec les acteurs concernés.

Le Ceser souligne que cette réduction fragilise les CFA et s'inquiète de ses effets sur les apprentis, dont les parcours seront perturbés voir stoppés en cours de formation. Il s'interroge sur les solutions qui sont envisagées par la Région pour ces élèves qui risquent de devoir interrompre leurs études faute de financements.

### Recommandations :

Le Ceser préconise qu'un bilan soit établi sur le financement de l'apprentissage, clarifiant la répartition des responsabilités financières entre l'État et les Régions.

Enfin, le Ceser recommande qu'une réflexion soit engagée sur la carte des formations professionnelles, en vue d'une réelle offre de formations, qu'elles soient dispensées en CFA ou assurées en lycées professionnels.

Dans le contexte de désengagement de l'Etat (suppression du PRIC, réduction de 88 % du fonds de soutien à l'apprentissage), le Ceser souhaite que des mesures soient inscrites au budget primitif 2027 en particulier en faveur de l'apprentissage pour les formations courtes pour l'artisanat (CAP, BEP, BAC Pro).

## Article 6 : une vigilance à maintenir sur la généralisation du numérique au sein des lycées

Le Ceser prend acte de l'accélération de la transformation numérique des lycées. Cependant, le Ceser réitère ses inquiétudes quant à la place croissante des outils numériques dans les apprentissages scolaires, aux dépens des manuels papiers dont les études prouvent qu'ils facilitent la mémorisation et entrent dans le grand plan lecture lancé par ailleurs par la Région.

### **Recommandations :**

Dans un souci de bonne gestion et de développement durable, le Ceser recommande que la distribution de matériel informatique aux élèves soit conditionnée à une demande explicite, afin d'éviter les dotations superflues pour les élèves déjà équipés.

Il recommande également la mise en place d'un service après-vente plus performant, garantissant la pérennité et la maintenance du matériel distribué.

## **Article 7 : une politique de transition énergétique à articuler avec le développement économique**

Le Ceser prend bonne note de la réouverture des crédits afin de financer grâce au nouveau dispositif "contrat énergie", le développement d'énergies renouvelables.

### **Recommandation :**

Le Ceser demande la reprise du soutien spécifique aux projets d'énergies renouvelables citoyens, supprimé en 2024. Cette action a quasi-totalement gelé l'activité des TPE de cette filière.

## **Article 8 : un soutien renouvelé aux formations en santé**

Le Ceser prend acte de l'abondement d'AE de 4,0 M€ pour assurer le financement de places en IFSI et de 5,0 M€ au titre de la rémunération des stagiaires en formation sanitaire et sociale.

A cet égard, le Ceser ne peut que se réjouir que le niveau de consommations des crédits relatifs à ces formations soit supérieur aux prévisions, ce qui laisse à penser que ces formations deviennent plus attractives.

Il relève aussi les 8,0 M€ d'AP pour la poursuite de la politique d'investissement dans le bâti des instituts de formation sanitaires.

Il salue par ailleurs l'ouverture de 4,0 M€ d'AP pour accompagner la rénovation et l'aménagement de l'Institut TARNIER qui doit abriter un Institut interdisciplinaire pour la santé des femmes et un département universitaire de maïeutique. A noter que cet engagement est parfaitement cohérent avec les propositions formulées par le Ceser dans son avis en réponse à la saisine régionale sur la santé des femmes.

La progression annuelle constatée depuis plusieurs années en matière de soutien aux formations sanitaires se trouve donc confirmée, ce qui correspond aux attentes du Ceser.

### **Recommandation :**

Le Ceser souhaite que l'intégralité des compensations des places dites Ségur de formation en soins infirmiers soit orientée vers les formations sanitaires et sociales et vers la compensation des baisses de dépenses enregistrées en 2025 concernant, notamment, l'Action sociale, le Handicap et le Sport.

# Liste des membres de la Commission Finances, Budget, Fonds européens et Affaires internationales.

**Président : Jacques BORENSZTEJN**  
**Rapporteure : Claire DADOU-WILLMANN**

**AFANYAN-POULHAZAN Cécile**

**ARACIL Patrick**

**BAMA Wiam**

**BARROIS Sophie**

**BERTAIL René**

**BORENSZTEJN Jacques**

**BOULANGER-REIJNEN Claude**

**BRAHIMI Samia**

**BRETON Raphaël**

**BRIALLART Patrick**

**CLERICI Christine**

**COHEN-HADAD Bernard**

**ETTERSPERGER Julien**

**FIBLEUIL Eric**

**FORTI Eric**

**FREMIN Odile**

**FURE Patrice**

**GANCHOU Hélène**

**GASMI Karim**

**GRANDCHAMP Marie-Odile**

**GREFFIN Damien**

**HADJIPANAYOTOU Antony**

**MAHIEU Fabienne**

**MORANDI Jean-marc**

**ODART Marie-Christine**

**RAINFRAY Lionnel**

**SALLEM Ryadh**

**SAMASSI Mamourou**

**THOMAZEAU Odile**

**TROUILLET Pierre**

**Chargé de mission : Jean-Philippe MALLÉ**

## Liste des référents

### Budget dans les commissions

---

Laurent LAFARGE	<b>CAREN</b>
Jean-Marc PAVANI	<b>CAT</b>
Virginie DURIN (Culture)	<b>CCTP</b>
Hakim NAILI (Tourisme)	<b>CHPV</b>
Yannick DEBRUYNE	<b>CDE</b>
Joëlle MANDEL	<b>CEFPP</b>
Odile THOMAZEAU	<b>CEERC</b>
Virginie GRIMAULT	<b>CETE</b>
Virginie DURIN	<b>CVASSSH</b>
Mamourou SAMASSI	<b>CTIM</b>
François CHARLES	
Patrice FURE	



---

## CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

2, rue Simone Veil - 93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Email : [ceser@iledefrance.fr](mailto:ceser@iledefrance.fr)

[www.ceser.iledefrance.fr](http://www.ceser.iledefrance.fr)